

LA FORÊT DEVIENDRAIT-ELLE UN « PARENT RICHE » ?

Pierre GATHY

Summary

For the last 25 years, after a long period of negligence, an increased interest has been given to forest and forestry by the public and politicians. The author points out some facts observed at the University of Liege, in Belgium, in Europe and in the world. The multiple uses of forests, an idea born in Europe, is actually well admitted by the foresters themselves. In addition, the author finally proposes a method to evaluate a landscape objectively.

MOTS-CLÉS : forêt, foresterie, évaluation paysagère

KEYWORDS : forest, forestry, landscape evaluation

1. INTRODUCTION

La forêt de nos pays souffrait incontestablement d'un certain désintéressement de la part des milieux économiques, politiques, sociaux. Ceux qui la promouvaient, administrations forestières, propriétaires privés, experts divers, se sentaient souvent considérés comme les parents pauvres de la société. Cette situation a atteint son paroxysme dans les années 60 quand tout tendait à développer commerce, industrie, complexes sociaux, habitat. L'arbre devait céder le pas ... et l'espace, devant le béton et l'acier.

La forêt n'intéressait plus les autorités responsables ... si ce n'est pour l'empêcher de s'étendre : qu'on se rappelle les lois de 1962 sur l'Urbanisme qui décrétèrent le zonage des territoires ruraux et mirent un frein à l'extension parfois anarchique des boisements de terres agricoles.

Si ce n'était aussi de la part des agriculteurs, pour lutter contre les arbres, les haies, les vergers, au nom de mesures d'intensification de l'agriculture.

Même dans le landerneau géographique de l'Université de Liège, on « oublie » un temps le cours de feu le Professeur TULIPPE, sur les « Forêts en Belgique ».

2. CERTAINS VEILLENT LOCALEMENT, NATIONALEMENT, MONDIALEMENT ET A LIÈGE-UNIVERSITÉ

2.1. Liège-Université

Ce furent Freddy Darimont et Marcel Dubuisson qui dès 1959 installèrent au Sart-Tilman un Forestier pour mettre en valeur l'« Espace Vert » où devait se développer le nouveau campus universitaire. On sait que le conflit fut fréquent entre le défenseur des arbres et les constructeurs ... Le poids relatif des valeurs fit pencher souvent la balance pour ces derniers.

Ce fut Charles Christian qui vers 1970 relança la dimension forestière en géographie humaine et rurale, sous forme d'un cours introductif et de deux à trois journées d'excursion « à travers les forêts belges » permettant aux étudiants de découvrir de nombreux aspects de la gestion forestière dans un cadre géographique, social, législatif, administratif, économique et environnemental.

2.2. Belgique

Ce furent aussi les dispositions légales créant les « plans de secteurs », base de l'Aménagement du Territoire, qui instaurèrent une sorte d'intangibilité des surfaces occupées par la forêt, confirmée par des aménagements du code rural.

La Région Flamande par son « Bosdecreet » et la Région Wallonne par divers décrets de soutien à la forêt, mettent depuis peu en pratique diverses mesures actives de politique forestière. Certaines sont l'application de règlements européens (voir 2.3.).

L'Office Wallon de Développement Rural (O.W.D.R.) doit d'autre part réaliser des Plans d'évaluation des périmètres de remembrement, préalablement à ses opérations techniques. Ici aussi Charles Christians et des collaborateurs ont eu plusieurs fois l'occasion de mettre en évidence l'intérêt d'arbres, d'alignements et de lisières forestières.

23. Europe

Bien que l'année européenne de la Conservation de la Nature (1970) ait donné la priorité à des zones sensibles particulières en voies de raréfaction, elle a aussi mis l'accent pour le grand public sur la *forêt* milieu encore un peu « sauvage » soumis à des forces « naturelles » régulatrices assurant des équilibres assez stables entre toutes les composantes vivantes. On y soulignait cependant comme pour tous les écosystèmes, le rôle historique de l'homme.

On notera que 25 ans après, cette même dédicace annuelle était vouée à la Conservation de la Nature « hors des réserves naturelles ». La forêt y est bien évidemment l'élément dominant.

Parallèlement, l'Union Européenne (U.E.), anciennement Communauté Économique Européenne (C.E.E.), avait délibérément renoncé lors du Traité de Rome (1957) à évoquer même le mot de politique forestière. Elle a progressivement revu sa copie et, sous forme de règlements, directives et décisions édictés dans le cadre de la Politique agricole, de la Politique de l'Environnement, de la promotion de la Recherche, de la Politique Régionale et ce principalement suite à la révision des Fonds structurels et à la définition des zones européennes économiquement ou ruralement défavorisées, l'U.E. a mis sur pied un Programme d'Actions Forestières (1986-1989) - (P.A.F.).

Ce P.A.F. a été complété par d'importantes mesures d'encouragement au Boisement des Terres Agricoles prises dans le cadre de la réforme de la P.A.C. (1992). La forêt est considérée de plus en plus comme un facteur dynamique du développement du monde rural.

Le parlement européen dont les prérogatives vont en croissant, a provoqué de son côté une substantielle étude sur la forêt européenne (EUROFOR 1992-1994) qui doit déboucher sur des propositions concrètes lors de la conférence inter-gouvernementale de 1996. La pression du lobby forestier à travers les Organisations Non-

Gouvernementales (O.N.G.) n'y est pas étrangère. En effet, il est utile de se souvenir que la forêt privée est dominante en Europe (60% à 12,66% à 15%).

Un mouvement sensible se dessine dans beaucoup d'États membres en vue de l'instauration d'une réelle politique forestière communautaire mais des réticences, voir des oppositions, se manifestent dans certains États membres qui préfèrent une « politique coordonnée » appliquée selon le principe de la subsidiarité.

A partir de 1980, des alertes ont été lancées concernant l'état sanitaire des forêts en Europe. La pollution de l'air a été incriminée et le terme de « pluies acides » a été sacralisé. Les recherches poursuivies depuis, ont fait la part des choses et ont d'ailleurs permis d'envisager des mesures préventives et curatives.

Mais retenons pour notre thème, que ces préoccupations renforcées par d'autres dommages dus principalement aux facteurs climatiques, ont entraîné une prise de conscience des autorités européennes; les conférences de Strasbourg (1990) et Helsinki (1993) sur la protection des forêts en ont été les temps forts.

Helsinki suivi de Genève (1994) et Antalya (1995) ont élaboré une série de critères et indicateurs généraux de Forêt à Développement durable. À les analyser, on peut se rendre compte que les forêts d'Europe et plus spécialement les forêts belges, s'inscrivent parfaitement dans les critères et qu'elles peuvent être considérées comme gérées et utilisées de manière « *biodiversifiée* » dans le temps et dans l'espace, productive et pérenne au bénéfice des générations futures et qu'elles satisfont aux fonctions dévolues à la forêt : économiques, sociales et environnementales.

2.4. Monde

La conférence de Rio sur le développement (1992) a été pour certains une « grande messe » peu efficace. Cependant, force est de constater que les grands axes des réflexions et décisions sur le développement durable et la biodiversité ont des prolongements dans le secteur forestier de tous les pays du monde. La récente conférence de New York (fille de Rio, avril 1995) a essentiellement porté sur la forêt et les questions forestières et a décidé de créer un « panel » forestier mondial chargé de définir les critères du « développement durable des forêts » et de la biodiversité et de faire des

propositions pour une « Convention mondiale sur les Forêts ».

Les choses sont complexes car les conceptions forestières et la justification de la détermination des critères et indicateurs sont très différentes selon qu'en parlent les Malaisiens, Brésiliens, Africains d'une part, les Canadiens, Américains d'ailleurs, les Européens d'autre part, et encore les Scandinaves n'ont-ils pas le même langage que le reste de l'Europe (voir 2.3.).

Des volontés d'écocertification des bois, apparemment destinées à protéger les forêts tropicales se révèlent des armes commerciales précieuses dans les mains de groupes financiers.

Disons encore à ce niveau, l'impact considérable qu'a eu sur les forestiers, le grand public et les responsables politiques, le Congrès Forestier Mondial de Paris en 1991 au cours duquel le Président français François Mitterrand a souligné : « *la forêt est une culture maîtrisée par la travail et l'intelligence de l'homme* ».

3. RECONNAISSANCE DU RÔLE MULTIFONCTIONNEL DES FORÊTS

Le rôle multifonctionnel des forêts est mis en évidence par :

- la production de matières utiles à l'homme et s'inscrivant dans une filière économique;
- une réponse sociale aux besoins et aspirations des populations et par un développement de l'emploi;
- un rôle diversifié au point de vue environnemental (paysage, protection des sols, des versants, des eaux, écran contre les nuisances, stockage du CO₂, réduction des extrêmes climatiques, abri pour la vie sauvage).

Ce concept est né en Europe, région du monde à forte densité de population, à haut standing de vie et à tradition sylvicole ancienne.

La complémentarité de ces fonctions est évidente et applicable aux forêts européennes généralement protégées et encouragées par des législations favorables.

« Toute forêt est utile par son existence même » comme l'indique le Professeur Delvingt (1994).

Cette conception très généraliste est aujourd'hui admise et participe à la reconnaissance par tous les milieux humains de l'excellence et de l'importance de la Forêt.

4. PAYSAGE : CONCEPT SUBJECTIF À CONCRÉTISER

Des critiques sont souvent faites à des boisements qui nuiraient au paysage : par exemple dans les fonds de vallée ou dans les espaces agricoles (référence au boisement des terres agricoles). D'abord, n'hésitons pas à dire que la qualité d'un paysage est une notion assez subjective. Mais je ne résiste pas à la tentation de proposer ici à Charles Christian une tentative personnelle d'objectiver cette notion : nous en avons parlé souvent. Le texte et le tableau 1 qui suivent, sont extraits d'un exposé sur l'« estimation du paysage » fait à Luxembourg en 1992.

L'estimation d'un paysage en valeur argent est souvent demandée à des experts, principalement lorsque le paysage dont jouit une personne est abîmé ou dégradé par une intervention quelconque. Dans d'autre cas, il s'agira d'estimer la plus-value ou la moins-value d'un terrain ou d'un site. Cela pourra servir à comptabiliser un paysage en aménagement du territoire.

Il nous paraît donc judicieux de tenter une approche de cette estimation. Nous avons pensé qu'une certaine analogie de raisonnement pourrait être faite avec celui que l'on tient pour l'estimation de la valeur décorative des arbres et des bois [2]. Un tableau y figure, qui considère une série de critères estimés ou mesurés. Ils sont matérialisés par une échelle de coefficients allant de 1 à 4. Le produit de ces chiffres est alors multiplié par une valeur financière unitaire. Compte tenu de la valeur toujours plus grande que la société accorde à la préservation de l'environnement et à la qualité de la vie, nous pensons que six critères peuvent être pris en considération pour caractériser un paysage.

1. Le relief : le gradient des « valeurs » ou de l'intérêt peut être le suivant :

1. paysage plat et monotone,
2. paysage ondulé ou légèrement vallonné,
3. paysage harmonieux ou vallonnements plus accusés,

Tableau 1 - Valeur objective d'un paysage

La base du raisonnement est la même que celle de l'estimation de la valeur décorative des arbres et forêts [2].

Coefficient(*)	1	2	3	4
Critère				
Relief	plat	légèrement vallonné	versants, vallonnements plus accusés	élément remarquable (rocher, lac, boucle de rivière)
Diversité (terres agricoles, forêt, eau, habitat)	uniforme un élément	2 éléments	3 éléments	4 éléments
Étendue	très proche	sans limites ni objet accrochant	assez proche et bien développé	bien déterminé à bonne distance (avec objet accrochant)
Caractère naturel (l'homme fait partie de la nature)	artificiel	mélangé moins	mélangé plus	« naturel »
Exposition	opposition au soleil (au sud de l'observateur)	intermédiaire vers l'ouest	intermédiaire vers l'est	exposé au soleil (au nord de l'observateur)
Faits particuliers	défavorable (camping, usine, constructions non harmonisées)	intermédiaire moins (rivière canalisée)	intermédiaire plus	favorable (château, abbaye, village bien conservé, arbre à l'avant-plan)

(*) Faire le produit des 6 coefficients et multiplier par 1.000 BEF (valeur unitaire pour 1990).
Le maximum est donc de $4.096 \times 1.000 = 4.096.000$, multiplié par 2 si le lieu est public.

4. existence d'un élément remarquable dans un paysage vallonné (escarpement rocheux, lac, boucle complète d'une rivière, etc.).
2. La diversité : les éléments principaux à prendre en considération sont :
- les cultures (terres agricoles),
 - les forêts,
 - les eaux,
 - l'habitat.
- Nous pensons que les coefficients peuvent aller de 1 (un seul élément uniforme), à 4 (4 éléments présents).
3. L'étendue visible : elle nous paraît devoir être considérée comme suit (le coefficient varie de 1 à 4) :
1. une vue très limitée (intérieur d'une forêt, rue en ville),
2. une vue sans limite et sans objet accrochant,
3. un paysage assez rapproché mais bien développé,
4. un ensemble délimité à distance assez grande et comportant des objets qui accrochent le regard.
4. Le caractère naturel ou artificiel : il est principalement lié à la végétation mais également aux formes des lisières, des rivières et des villages. Nous pensons que le coefficient 1 s'accordera au paysage très artificialisé, le 4 au paysage considéré comme « naturel » tandis que 2 et 3 correspondront à des paysages mixtes.
5. L'exposition par rapport au soleil : ce critère est également un fait à envisager : nous apposerons

le coefficient 1 au paysage vu à contre-jour, c'est-à-dire situé au sud ou sud-ouest de l'observateur, et 4 au paysage situé au nord, tandis que les situations intermédiaires auront les coefficients 2 (vers l'ouest) et 3 (vers l'est).

6. Des faits particuliers : ceux-ci peuvent renforcer ou réduire la valeur d'un paysage : le coefficient 1 conviendra pour des paysages dans lesquels apparaissent nettement, par exemple, un camping, une usine, des constructions mal harmonisées, une rivière canalisée, etc.; 4 conviendra pour des paysages comportant des éléments favorables tels qu'un château, un village bien conservé et bien intégré, un arbre à l'avant-plan, etc.; 2 et 3 seront affectés à des paysages comportant ces deux éléments.

Enfin, on pourrait peut-être faire intervenir la notion du nombre des bénéficiaires (paysage privé = 1; paysage public = 2).

Le produit des coefficients obtenu sera alors multiplié par une valeur unitaire de 1.000 BEF (1990).

A titre d'exemple, nous proposons l'estimation de la valeur du paysage découvert depuis La Roche-au-Faucon à Esneux. Les coefficients à retenir à notre avis sont : 4 (vallonné et boucle complète d'une rivière); 4 (très diversifié : les 4 éléments principaux sont visibles et harmonieusement disposés); 4 (paysage bien délimité avec objet accrochant : le village de Han); 3 composition encore naturelle (la « nature » étant toujours considérée dans notre raisonnement avec l'homme comme partie intégrante); 2 : la vue est en oblique par rapport au sud; 3 : présence des faits particuliers favorables : le village, l'escarpement, la valeur scientifique au point de vue géologie, tandis que

jusqu'ici, les camping apparaissent très peu et que Fêchereux est pratiquement invisible du Rocher. Le produit donne 1152. La valeur peut donc être estimée à 1.152.000 BEF. Nous pensons qu'effectivement, beaucoup de gens paieraient volontiers ce prix pour placer leur maison dans ce site. L'estimation nous paraît donc raisonnable. Le site est classé pour sa qualité géographique. Si on considère le public important qui le contemple, il faut doubler.

Autres exemples : Missoule à Ville-My-Ferrières (486.000 BEF).

$3-3-3-3-3-2=486 \times 1.000$.
(fois 2 pour le public, fois 1 pour une maison).

Un appartement à Liège Quai Churchill - 4e étage (324.000 BEF). Prix en plus par rapport à celui d'un autre appartement dans les environs, mais sans paysage dans une rue étroite au 1er étage.

$3-3-4-1-3-3=324 \times 1.000$.

RÉFÉRENCES

- [1] BARY-LENGER, A., EVRARD, R., GATHY, P., 1974, *La forêt*, Vaillant-Carmanne, Liège, 588 p.
[2] BARY-LENGER, A., EVRARD, R., GATHY, P., KIMUS, J., 1983, *L'expertise et la gestion financière des propriétés forestières*, Vaillant-Carmanne, Liège, 208 p.

Pierre GATHY
Quai Churchill 9
4020 LIÈGE, BELGIQUE